

Ce communiqué se substitue à celui publié le 5 juillet 2016 à 8h00 au motif d'une modification apportée dans la version française du résumé de la note d'opération visée le 4 juillet 2016. La modification porte sur le résultat net du compte de résultat au 31 décembre 2015 figurant en section B.7, où "(13.653.620)" remplace "(1.653.620)"

CORRIGÉ ET REMPLACE : GenSight Biologics lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris

- Augmentation de capital d'environ 40 M€ pouvant être portée à un maximum d'environ 46 M€ en cas d'exercice de l'option de surallocation
- Engagements de souscription des actionnaires historiques pour un montant total d'environ 17 M€
- Engagement de souscription de Bpifrance Participations pour un montant d'environ 12 M€
- Fourchette indicative de prix : 7,80 € à 9,20 € par action
- Clôture de l'Offre à Prix Ouvert en France : le lundi 11 juillet 2016
- Clôture du Placement Global : le mardi 12 juillet 2016 (à 12h)
- Titres éligibles PEA et PEA-PME

Paris, le 5 juillet 2016 – GenSight Biologics, société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 16-288 en date du 4 juillet 2016 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de GenSight Biologics.

GenSight Biologics développe deux plateformes technologiques innovantes : le ciblage mitochondrial (*Mitochondrial Targeting Sequence*, ou MTS), et l'optogénétique. Si les applications envisageables sont multiples, GenSight Biologics a choisi de se concentrer dans un premier temps sur les maladies neurodégénératives de la rétine. Les candidats médicaments de GenSight Biologics, GS010 déjà engagé dans deux études de phase III en Europe et aux États-Unis, et GS030 sont destinés à offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable après une seule injection intravitréenne dans chaque œil,

Bernard Gilly, Directeur Général de GenSight Biologics, déclare : « *Cette perspective d'introduction en bourse est une étape cruciale dans le développement de l'entreprise. Nous sommes convaincus que nos plateformes innovantes en thérapie génique permettront à certains patients aveugles de pouvoir retrouver partiellement la vue. Nos thérapies géniques doivent permettre de répondre à des besoins médicaux jusqu'alors non satisfaits et les résultats de nos études cliniques, notamment sur notre candidat médicamenteux le plus avancé GS010, sont réellement prometteurs. Les fonds que nous souhaitons lever*

nous permettront de poursuivre le développement de notre portefeuille de produits candidats pour avancer le plus vite possible vers leur mise sur le marché. »

Principaux atouts de GenSight Biologics

Un leader de la thérapie génique pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine

GenSight Biologics vise à devenir au travers de cette introduction en bourse la première société de thérapie génique cotée en Europe en 2016, avec des premières indications dans le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine, et potentiellement du système nerveux central. 6 millions de patients sont atteints de cécité en Europe et en Amérique du Nord. Le candidat médicamenteux le plus avancé de GenSight Biologics, GS010, cible le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL). Cette maladie affecte entre 1 400 et 1 500 nouveaux patients chaque année en Europe et aux États-Unis. Le second candidat médicamenteux de GenSight Biologics, GS030, vise à traiter les rétinopathies pigmentaires (RP), qui représentent la cause héréditaire de cécité la plus répandue en Europe et en Amérique du Nord, avec une prévalence d'environ 300 000 à 400 000 patients.

Le candidat médicamenteux le plus avancé, GS010, pourrait être à moins de 2 ans d'une demande de mise sur le marché en Europe et aux États-Unis

La NOHL visée par GS010 est une maladie mitochondriale rare, de transmission maternelle, caractérisée par une dégénérescence des cellules ganglionnaires de la rétine et provoquant une perte soudaine et irréversible de la vision conduisant généralement à la cécité. Cette maladie touche principalement les adolescents et les jeunes adultes. Bénéficiant du statut de Médicament Orphelin en Europe comme aux États-Unis, GS010 a déjà initié sa Phase III de développement clinique et pourrait faire l'objet d'un dépôt du dossier d'approbation réglementaire pour sa commercialisation en 2018. Les résultats de phase I/II à 48 semaines sur cette indication confirment son bon profil de sécurité et de tolérance. L'amélioration de l'acuité visuelle observée chez les patients diagnostiqués depuis moins de 2 ans est très encourageante et confirme l'importance d'un traitement précoce.

Deux plateformes technologiques avec un fort potentiel thérapeutique dans des pathologies du système nerveux central

GenSight Biologics développe deux plateformes technologiques : le ciblage mitochondrial (MTS) avec GS010, et l'optogénétique avec GS030. Au-delà du traitement des maladies neurodégénératives de la rétine aujourd'hui adressées, GenSight Biologics estime que sa technologie MTS pourrait être utilisée dans le traitement d'autres maladies mitochondrielles, telles que les maladies neurodégénératives du système nerveux central (comme par exemple le syndrome de Leigh ou la sclérose latérale amyotrophique).

Une équipe de direction expérimentée, un conseil scientifique international de premier plan, un historique de succès avéré en ophtalmologie

Un avantage stratégique fort de GenSight Biologics réside dans la complémentarité des expériences collectives de ses équipes scientifiques et opérationnelles, bénéficiant d'une riche expérience en ophtalmologie et en thérapie génique.

Une structure financière solide et le soutien d'actionnaires institutionnels spécialisés sur le secteur des biotechnologies

GenSight Biologics dispose d'une structure financière solide avec plus de 20 M€ de trésorerie disponible à fin avril 2016 et avant de recevoir le produit de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse. GenSight Biologics compte également sur le soutien d'actionnaires institutionnels de renom, spécialisés dans le secteur des biotechnologies, tels que Novartis Pharma, Abingworth, Versant, Medixci et FBIMR qui participeront à l'Offre pour un montant total de 17,3 M€, soit 43,3% du montant brut de l'Offre (hors option de surallocation). Bpifrance Participations, en tant que

nouvel investisseur, s'est également engagé à placer un ordre de souscription pour un montant total maximum de 12 M€, soit environ 30% du montant brut de l'Offre (hors option de surallocation).

Raisons de l'introduction en bourse de GenSight Biologics

L'opération envisagée est destinée à fournir à GenSight Biologics des moyens supplémentaires pour financer ses activités et poursuivre le développement de ses plateformes technologiques et de ses candidats médicaments GS010 et GS030. Le produit du placement sera utilisé en particulier pour :

- Poursuivre et compléter le développement clinique de Phase III de GS010 dans le traitement de la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber (NOHL), jusqu'au dépôt du dossier réglementaire de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché en Europe et aux États-Unis; et
- Initier le développement clinique de GS030 au travers d'un essai de phase I/II dans le traitement des rétinopathies pigmentaires.

Modalités de l'offre

Structure de l'offre

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (y compris aux États-Unis d'Amérique) (le « Placement Global ») comportant :
 - un placement privé en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays (à l'exclusion, notamment, du Japon, du Canada et de l'Australie), y compris aux États-Unis d'Amérique conformément à la Règle 144A du U.S Securities Act de 1933, tel que modifié, et en dehors des États-Unis d'Amérique conformément à la *Regulation S* du Securities Act.

Taille initiale de l'offre

Émission d'un maximum de 5.128.205 actions nouvelles (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix) d'une valeur nominale de 0,025 euro chacune. Le nombre d'actions existantes de la Société avant l'opération s'élève à 13.609.122 actions (sur une base non-diluée).

Option de surallocation

Jusqu'à 15% du nombre d'actions nouvelles initialement offertes soit un maximum de 769.230 actions nouvelles supplémentaires (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix) (l'« Option de Surallocation »). Cette Option de Surallocation pourra être exercée par Oddo & Cie, au nom et pour le compte de Chef de File et Teneur de Livre en tout ou partie jusqu'au 11 août 2016 (inclus).

Fourchette indicative du prix de l'Offre

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

Entre 7,80 € et 9,20 € par action nouvelle (le « Prix de l'Offre »)¹. Le prix des actions nouvelles offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions nouvelles offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

Produit brut de l'émission

Environ 40 M€ (hors exercice de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 46 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

À titre indicatif, un montant d'environ 33,6 M€ en cas de réduction de l'émission.

Produit net estimé de l'émission

Environ 37 M€ (hors exercice de l'Option de Surallocation) pouvant être porté à environ 43 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

À titre indicatif, un montant d'environ 31 M€ en cas de réduction de l'émission à 33,6 M€

Engagements de souscription des actionnaires existants

Plusieurs fonds d'investissement gérés par Novartis Pharma, Abingworth, Versant Ventures, Vitavest et FBIMR (Bpifrance) se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total maximum de 17,3 M€, soit environ 43,3% du montant brut de l'Offre (hors Option de Surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des actions offertes).

Autre engagement de souscription de Bpifrance Participations

Un fond d'investissement géré par Bpifrance Participations s'est également engagé à placer un ordre de souscription pour un montant total maximum de 12 M€, soit environ 30% du montant brut de l'Offre (hors Option de Surallocation).

Engagement d'abstention et de conservation de la Société, des actionnaires, des fondateurs, dirigeants et salariés

- Engagement d'abstention de la Société : 360 jours ;
- Engagements de conservation des actionnaires financiers : 180 jours pour 100%, 360 jours pour 66^{2/3}% et 540 jours pour 33^{1/3}% ;
- Engagements de conservation de Bpifrance Participations : 180 jours pour 100% ; 360 jours pour 66^{2/3}% et 540 jours pour 33^{1/3}% ;
- Engagement de conservation des dirigeants et mandataires sociaux : 360 jours pour 100% ; 540 jours pour 66^{2/3}% ; 720 jours pour 33^{1/3}% ;
- Engagement de conservation des employés hors fondateurs / dirigeants : 360 jours.

Intermédiaires financiers

¹ Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Oddo & Cie agit en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé. Gilbert Dupont agit en qualité de Teneur de Livre Associé.



Calendrier prévisionnel de l'opération

4 juillet 2016	• Visa de l'AMF sur le Prospectus
5 juillet 2016	• Ouverture de l'OPO et du Placement Global
11 juillet 2016	• Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
12 juillet 2016	• Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée) • Fixation du prix de l'Offre • Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre • Début de la période de stabilisation éventuelle
13 juillet 2016	• Début des négociations des actions sur Euronext Paris sous forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée «SIGHT - Promesse » jusqu'au 15 juillet 2016 inclus)
14 juillet 2016	• Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
15 juillet 2016	• Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « SIGHT »
11 août 2016	• Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation • Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 11 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 12 juillet 2016 à 12 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée).

Codes d'identification des titres GenSight Biologics

- Libellé : GenSight SA
- Code ISIN : FR0013183985
- Mnémonique : SIGHT
- Compartiment : Euronext Paris (Compartiment C)
- Secteur d'activité : 4573 – Biotechnologie

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de GenSight Biologics sur le marché réglementé d'Euronext à Paris visé par l'AMF le 4 juillet 2016 sous le numéro 16-288 sont

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

disponibles sans frais et sur simple demande auprès de GenSight Biologics (74 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.gensight-corp.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base (et en particulier sur les facteurs de risques mentionnés à la section 4,1 « Risques liés aux produits, au marché et à l'activité du Groupe) et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

Contacts

GenSight Biologics

Thomas Gidoin
Directeur Administratif et Financier
tgidoin@gensight-biologics.com
06 01 36 35 43

NewCap

Relations investisseurs
Florent Alba
gensight@newcap.eu
01 44 71 98 55

NewCap

Relations Médias
Annie-Florence Loyer
afloyer@newcap.fr
01 44 71 94 93

À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. (GenSight Biologics) est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central. Le portefeuille de recherche de GenSight Biologics s'appuie sur deux plates-formes technologiques : le ciblage mitochondrial (Mitochondrial Targeting Sequence, ou MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision chez les patients atteints de maladies neurodégénératives de la rétine. Le candidat médicamenteux le plus avancé de GenSight Biologics, GS010, est en Phase III pour le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare qui conduit à une perte irréversible de la vue chez les adolescents et les jeunes adultes. En utilisant son approche de thérapie génique, les candidats médicamenteux de GenSight Biologics sont destinés à offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable après une seule injection intravitréenne dans chaque œil.

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de titres de GenSight Biologics S.A. (la « Société »). Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce communiqué, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offertes dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout État Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'État Membre. L'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'État Membre.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux États-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux États-Unis. Des copies de ce communiqué ne sont pas, et ne doivent pas être, distribuées aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à l'article 21 (restrictions relatives à la « financial promotion ») du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce communiqué est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l' « Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii) et (iii) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce communiqué ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce communiqué, vous devrez prévenir la Société que vous faites parties des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

Un Prospectus, constitué (i) du document de base enregistré auprès de l'AMF et (ii) d'une note d'opération comprenant le résumé du Prospectus, sera visé par l'AMF. Ce Prospectus comprend une section décrivant certains facteurs de risques liés à la société et à l'offre. Ce Prospectus sera disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site Internet de la société : www.gensight-biologics.com. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°16-288 en date du 4 juillet 2016 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E (numérotées de A.1 à E.7).

Le résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans un résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen où la demande est présentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et qui en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de la Société	Sans objet.

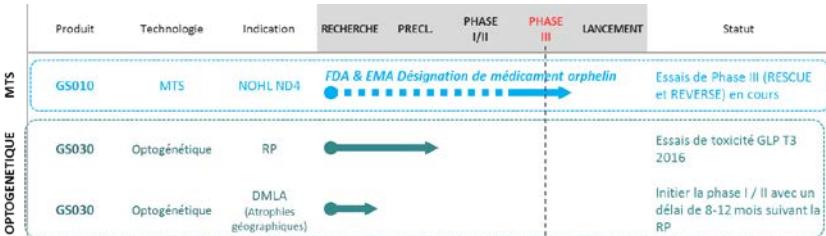
Section B – Société

B.1	Raison sociale et nom commercial	Raison sociale : GenSight Biologics S.A. (la « Société » ou « GenSight Biologics »). Nom commercial : GenSight Biologics
B.2	Siège social / Forme	Siège social : 74, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

juridique / Droit applicable / Pays d'origine	Forme juridique : Société anonyme Droit applicable : Droit français Pays d'origine : France
----------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Crée en avril 2012 par Bernard Gilly, le professeur José-Alain Sahel, et plusieurs scientifiques de renommée internationale, GenSight Biologics est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central.</p> <p>GenSight Biologics développe deux plateformes technologiques : le ciblage mitochondrial (<i>Mitochondrial Targeting Sequence</i>, ou MTS), et l'optogénétique. Si les applications envisageables sont multiples, GenSight Biologics a choisi de se concentrer dans un premier temps sur les maladies neurodégénératives de la rétine. Les candidats médicaments de GenSight Biologics, GS010 et GS030, sont destinés à être administrés en un seul traitement dans chaque œil par injection intra-vitréenne, afin d'offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable.</p>  <table border="1" data-bbox="468 819 1294 826"> <thead> <tr> <th>Produit</th><th>Technologie</th><th>Indication</th><th>RECHERCHE</th><th>PRECL.</th><th>PHASE I/II</th><th>PHASE III</th><th>LANCEMENT</th><th>Statut</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GS010</td><td>MTS</td><td>NOHL ND4</td><td>FDA & EMA Désignation de médicament orphelin</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Essais de Phase III (RESCUE et REVERSE) en cours</td></tr> <tr> <td>GS030</td><td>Optogénétique</td><td>RP</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Essais de toxicité GLP T3 2016</td></tr> <tr> <td>GS030</td><td>Optogénétique</td><td>DMLA (Atrophies géographiques)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Initier la phase I / II avec un délai de 8-12 mois suivant la RP</td></tr> </tbody> </table> <p>GS010 – Séquence de ciblage mitochondrial dans le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber</p> <p>GS010 cible la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare, de transmission maternelle, caractérisée par une dégénérescence des cellules ganglionnaires de la rétine et provoquant en moins d'un an une perte brutale et irréversible de la vision conduisant généralement à la cécité totale. Ces symptômes apparaissent principalement chez les adolescents et les jeunes adultes. La NOHL toucherait environ 1 400 à 1 500 personnes chaque année aux Etats-Unis et en Europe. GS010 s'appuie sur une technologie propriétaire de séquence de ciblage mitochondrial (MTS) qui, lorsqu'elle est associée au gène d'intérêt, permet de l'adresser spécifiquement à l'intérieur de la mitochondrie grâce à un vecteur AAV (<i>Adeno-Associated Virus</i>). Le gène d'intérêt est ainsi transféré dans la cellule pour y être exprimé et produire la protéine fonctionnelle, qui sera acheminée à l'intérieur des mitochondries grâce aux séquences nucléotidiques spécifiques, afin de restaurer la fonction mitochondriale déficiente ou manquante. GS010 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis.</p> <p>En avril 2015, GenSight Biologics a finalisé le recrutement d'une étude de Phase I/II pour évaluer la sécurité et la tolérance de GS010 chez 15 patients. Les premiers résultats chez l'homme ont démontré le bon profil d'innocuité et de tolérance de GS010. Les patients sont ensuite suivis et évalués pendant au moins 3 ans. Des résultats préliminaires pharmacodynamiques à 48 semaines mettent en évidence des signes d'amélioration de l'acuité visuelle chez les patients ayant développé la maladie depuis moins de 2 ans. On observe un gain de + 30 lettres (-0.59 LogMAR) dans l'œil traité et de +13 lettres (-0.25 LogMAR) dans l'œil non traité, soit une différence de +17 lettres en faveur de l'œil traité. Aucune différence notable n'a été observée chez les patients diagnostiqués depuis plus de deux ans et qui ont été traités. On observe également une amélioration de la perception des couleurs pour l'œil traité chez les patients ayant développé la maladie depuis moins de 2 ans. Une amélioration du champ visuel et de la perception des couleurs est également décelée chez les patients dont la fonction initiale avant traitement était la mieux préservée.</p> <p>Bien que l'étude n'ait pas été conçue pour démontrer une quelconque efficacité, ces résultats préliminaires sont encourageants. Ainsi, après discussion avec les experts, les Phases III en cours ciblent des populations de patients plus homogènes et récemment</p>	Produit	Technologie	Indication	RECHERCHE	PRECL.	PHASE I/II	PHASE III	LANCEMENT	Statut	GS010	MTS	NOHL ND4	FDA & EMA Désignation de médicament orphelin					Essais de Phase III (RESCUE et REVERSE) en cours	GS030	Optogénétique	RP						Essais de toxicité GLP T3 2016	GS030	Optogénétique	DMLA (Atrophies géographiques)						Initier la phase I / II avec un délai de 8-12 mois suivant la RP
Produit	Technologie	Indication	RECHERCHE	PRECL.	PHASE I/II	PHASE III	LANCEMENT	Statut																														
GS010	MTS	NOHL ND4	FDA & EMA Désignation de médicament orphelin					Essais de Phase III (RESCUE et REVERSE) en cours																														
GS030	Optogénétique	RP						Essais de toxicité GLP T3 2016																														
GS030	Optogénétique	DMLA (Atrophies géographiques)						Initier la phase I / II avec un délai de 8-12 mois suivant la RP																														

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

		<p>diagnostiqués (moins de 12 mois) ce qui pourrait permettre de maximiser l'efficacité du traitement.</p> <p>Deux études cliniques de Phase III ont débuté fin 2015 simultanément aux États-Unis et en Europe afin de démontrer l'efficacité de GS010 chez des patients atteints de NOHL induite par la mutation du gène ND4, et ayant subi une perte d'acuité visuelle depuis moins d'un an. L'objectif principal de ces études, baptisées « RESCUE » et « REVERSE », est d'évaluer l'efficacité de GS010 dans l'œil traité par rapport à l'œil non-traité, en mesurant l'évolution de l'acuité visuelle après 48 semaines par rapport à l'acuité visuelle initiale.</p> <p><i>GS030 – Approche optogénétique dans le traitement de la rétinopathie pigmentaire et de l'atrophie géographique</i></p> <p>GS030 est destiné au traitement des maladies dégénératives des photorécepteurs que sont toutes les formes de rétinopathie pigmentaire, indépendamment de leur mutation, mais également les atrophies géographiques, conséquence de la forme avancée de la dégénérescence maculaire liée à l'âge. La rétinopathie pigmentaire toucherait environ 15 000 à 20 000 personnes par an dans le monde, contre 350 000 à 400 000 pour la dégénérescence maculaire liée à l'âge. GS030 s'appuie sur la technologie optogénétique, qui consiste à rendre des neurones sensibles à la lumière, ce qui permet de stimuler les cellules ciblées sans toucher les cellules voisines. L'approche de GS030 utilise la thérapie génique pour transférer une protéine photosensible dans les cellules ganglionnaires, puis à activer cette protéine à l'aide d'un dispositif de stimulation sous la forme de lunettes équipées d'une caméra asynchrone et d'un micro-miroir digital. Chaque cellule ganglionnaire transfectée agit ainsi comme un photorécepteur.</p> <p>Une étude de toxicologie réglementaire chez le primate devrait débuter au 3^{ème} trimestre 2016, dans le but d'initier une Phase I/II chez l'homme dans la rétinopathie pigmentaire au 3^{ème} trimestre 2017.</p>															
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité	<p>Le 8 juin 2016, la Société a annoncé les résultats complémentaires de son étude de phase I/II avec GS010 chez 15 patients après 48 semaines de suivi dans le traitement de la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber (NOHL).</p> <p>48 semaines après l'injection, chez les patients ayant développé la maladie depuis moins de 2 ans, on observe un gain de + 30 lettres (-0.59 LogMAR) dans l'œil traité et de +13 lettres (-0.25 LogMAR) dans l'œil non traité, soit une différence de +17 lettres en faveur de l'œil traité. Aucune différence notable n'a été observée chez les patients diagnostiqués depuis plus de deux ans et qui ont été traités.</p>															
B.5	Groupe auquel la Société appartient	Sans objet : la Société ne détient aucune filiale.															
B.6	Principaux actionnaires	<p>Dans l'hypothèse où toutes les catégories d'actions ont été converties en actions ordinaires⁽¹⁾, le capital social non dilué de la Société avant la date de Règlement-Livraison de l'Offre⁽²⁾ (c'est-à-dire avant l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par voie d'offre au public), sera égal à 340.228,05 euros, divisé en 13.609.122 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,025 euro, toutes de même catégorie totalement souscrites et intégralement libérées, réparties comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions⁽³⁾ et de droits de vote</th> <th>% du capital et des droits de vote (non dilués)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actionnaires détenant plus de 5% du capital:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Novartis Pharma AG</td> <td>2.771.774</td> <td>20,37%</td> </tr> <tr> <td>Abingworth Bioventures VI</td> <td>2.322.056⁽⁴⁾</td> <td>17,06%</td> </tr> <tr> <td>Versant</td> <td>2.322.048</td> <td>17,06%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Nombre d'actions ⁽³⁾ et de droits de vote	% du capital et des droits de vote (non dilués)	Actionnaires détenant plus de 5% du capital:			Novartis Pharma AG	2.771.774	20,37%	Abingworth Bioventures VI	2.322.056 ⁽⁴⁾	17,06%	Versant	2.322.048	17,06%
Actionnaires	Nombre d'actions ⁽³⁾ et de droits de vote	% du capital et des droits de vote (non dilués)															
Actionnaires détenant plus de 5% du capital:																	
Novartis Pharma AG	2.771.774	20,37%															
Abingworth Bioventures VI	2.322.056 ⁽⁴⁾	17,06%															
Versant	2.322.048	17,06%															

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

		Fidelity Management & Research Company	1.284.680 ⁽⁵⁾	9,44%	
		Vitavest S.à.r.l	1.018.440	7,48%	
Membres du Conseil d'administration et cadres dirigeants:					
		Bernard Gilly	259.802	1,91%	
		Jean-Philippe Combal	—	—	
		Thomas Gidoin	—	—	
		Didier Pruneau	95.880	0,70%	
		Nitza Thomasson	95.880	0,70%	
		Peter Goodfellow	—	—	
		Michael Wyzga	—	—	
		Actionnariat salarié	166.040	1,22%	
		Autres actionnaires (total)	3.272.514	24,05%	
		TOTAL	13.609.122	100%	
<hr/>					
⁽¹⁾ A la date d'admission à la cotation des actions de la Société sur Euronext Paris (le 12 juillet 2016 selon le calendrier indicatif), conformément aux dispositions des articles 11.2.A et 11.2.B paragraphe 5.2.1 des statuts actuels de la Société, les actions de préférence de catégorie A (les « Actions A »), les actions de préférence de catégorie A' (les « Actions A' »), les actions de préférence de catégorie B (les « Actions B ») et les actions de préférence de catégorie B' (les « Actions B' ») seront automatiquement converties en actions ordinaires sur la base d'un ratio de (1) une Action A, (1) une Action A', (1) une Action B et (1) une Action B' pour (1) une action ordinaire respectivement.					
⁽²⁾ Prévue le 14 juillet 2016 selon le calendrier indicatif.					
⁽³⁾ Le nombre d'actions figurant dans ce tableau n'inclut pas les 2.131.536 actions susceptibles d'être émises par la Société sur exercice des instruments dilutifs restant en circulation.					
⁽⁴⁾ Le nombre n'intègre pas les 1,60 action rompue qui résulte du <i>reverse-split</i> du 3 septembre 2015.					
⁽⁵⁾ Le nombre d'intègre pas les 6,80 actions rompues qui résultent du <i>reverse-split</i> du 3 septembre 2015.					
<p>A la date de Règlement-Livraison de l'Offre⁽¹⁾ (c'est-à-dire après l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par voie d'offre au public), sur la base des bornes inférieures et supérieures de la fourchette indicative de prix, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :</p>					
<p>Borne inférieure de la fourchette indicative de prix (sur une base non diluée)</p>					
Actionnaires		Détention (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)⁽²⁾	Détention (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)⁽²⁾		
		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Actionnaires détenant plus de 5% du capital:					
Novartis Pharma AG		3.348.697	17,87%	3.348.697	17,17%
Abingworth Bioventures VI		2.809.620	14,99%	2.809.620	14,40%
Versant (via Venture Capital IV & Side Fund IV)		2.963.073	15,81%	2.963.073	15,19%
Fidelity Management & Research Company		1.284.680	6,86%	1.284.680	6,59%
Vitavest S.à.r.l		1.211.192	6,46%	1.211.192	6,21%
FBIMR (Bpi France)		983.678	5,25%	983.678	5,04%
Bpi Large Venture		1.538.461	8,21%	1.538.461	7,89%
Membres du Conseil d'administration et cadres dirigeants:					
Bernard Gilly		259.802	1,39%	259.802	1,33%
Jean-Philippe Combal		-	0,00%	-	0,00%
Thomas Gidoin		-	0,00%	-	0,00%
Didier Pruneau		95.880	0,51%	95.880	0,49%
Nitza Thomasson		95.880	0,51%	95.880	0,49%
Peter Goodfellow		-	-	-	-
Michael Wyzga		-	-	-	-
Actionnariat salarié		166.040	0,89%	166.040	0,85%
Autres actionnaires (total)		3.980.324	21,24%	4.749.554	24,35%
TOTAL		18.737.327	100,00%	19.506.557	100,00%
<hr/>					
⁽¹⁾ Prévue le 14 juillet 2016 selon le calendrier indicatif.					
⁽²⁾ Sur la base du service intégral des engagements de souscription reçus et figurant en section E.3.					

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

Borne inférieure de la fourchette indicative de prix (sur une base diluée)⁽¹⁾					
Actionnaires	Détention (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)⁽²⁾		Détention (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)⁽²⁾		
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	
Actionnaires détenant plus de 5% du capital:					
Novartis Pharma AG	3.348.697	16,05%	3.348.697	15,48%	
Abingworth Bioventures VI	2.809.620	13,46%	2.809.620	12,98%	
Versant (via Venture Capital IV & Side Fund IV)	2.963.073	14,20%	2.963.073	13,69%	
Fidelity Management & Research Company	1.284.680	6,16%	1.284.680	5,94%	
Vitavest S.à.r.l	1.211.192	5,80%	1.211.192	5,60%	
FBIMR (Bpi France)	983.678	4,71%	983.678	4,55%	
Bpi Large Venture	1.538.461	7,37%	1.538.461	7,11%	
Membres du Conseil d'administration et cadres dirigeants:					
Bernard Gilly	658.600	3,16%	658.600	3,04%	
Jean-Philippe Combal	313.800	1,50%	313.800	1,45%	
Thomas Gidoin	160.000	0,77%	160.000	0,74%	
Didier Pruneau	188.000	0,90%	188.000	0,87%	
Nitza Thomasson	188.000	0,90%	188.000	0,87%	
Peter Goodfellow	40.000	0,19%	40.000	0,18%	
Michael Wyzga	40.000	0,19%	40.000	0,18%	
Actionnariat salarié	714.698	3,42%	714.698	3,30%	
Autres actionnaires (total)	4.426.364	21,21%	5.195.594	24,01%	
TOTAL	20.868.863	100,00%	21.638.093	100,00%	

⁽¹⁾ Le nombre d'actions figurant dans le tableau inclut les 2.131.536 actions susceptibles d'être émises par la Société sur exercice des instruments dilutifs restant en circulation.
⁽²⁾ Sur la base du service intégral des engagements de souscription reçus et figurant en section E.3.

Borne supérieure de la fourchette indicative de prix (sur une base non diluée)					
Actionnaires	Détention (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)⁽¹⁾		Détention (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)⁽¹⁾		
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	
Actionnaires détenant plus de 5% du capital:					
Novartis Pharma AG	3.260.904	18,16%	3.260.904	17,52%	
Abingworth Bioventures VI	2.735.425	15,23%	2.735.425	14,70%	
Versant (via Venture Capital IV & Side Fund IV)	2.865.526	15,96%	2.865.526	15,40%	
Fidelity Management & Research Company	1.284.680	7,15%	1.284.680	6,90%	
Vitavest S.à.r.l	1.181.860	6,58%	1.181.860	6,35%	
FBIMR (Bpi France)	934.905	5,21%	934.905	5,02%	
Bpi Large Venture	1.304.347	7,26%	1.304.347	7,01%	
Membres du Conseil d'administration et cadres dirigeants:					
Bernard Gilly	259.802	1,45%	259.802	1,40%	
Jean-Philippe Combal	-	-	-	-	
Thomas Gidoin	-	-	-	-	
Didier Pruneau	95.880	0,53%	95.880	0,52%	
Nitza Thomasson	95.880	0,53%	95.880	0,52%	
Peter Goodfellow	-	-	-	-	

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

		<table border="1"> <tr> <td>Michael Wyzga</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Actionnariat salarié</td><td>166.040</td><td>0,92%</td><td>166.040</td><td>0,89%</td></tr> <tr> <td>Autres actionnaires (total)</td><td>3.771.699</td><td>21,00%</td><td>4.423.872</td><td>23,77%</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>17.956.948</td><td>100,00%</td><td>18.609.121</td><td>100,00%</td></tr> </table>	Michael Wyzga	-	-	-	-	Actionnariat salarié	166.040	0,92%	166.040	0,89%	Autres actionnaires (total)	3.771.699	21,00%	4.423.872	23,77%	TOTAL	17.956.948	100,00%	18.609.121	100,00%																			
Michael Wyzga	-	-	-	-																																					
Actionnariat salarié	166.040	0,92%	166.040	0,89%																																					
Autres actionnaires (total)	3.771.699	21,00%	4.423.872	23,77%																																					
TOTAL	17.956.948	100,00%	18.609.121	100,00%																																					
(1) Sur la base du service intégral des engagements de souscription reçus et figurant en section E.3																																									
Borne supérieure de la fourchette indicative de prix (sur une base diluée)⁽¹⁾																																									
Actionnaires		Détention (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation) ⁽²⁾	Détention (après exercice intégral l'Option de Surallocation) ⁽²⁾																																						
		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote																																					
Actionnaires détenant plus de 5% du capital:																																									
Novartis Pharma AG		3.260.904	16,23%	3.260.904																																					
Abingworth Bioventures VI		2.735.425	13,62%	2.735.425																																					
Versant (via Venture Capital IV & Side Fund IV)		2.865.526	14,26%	2.865.526																																					
Fidelity Management & Research Company		1.284.680	6,40%	1.284.680																																					
Vitavest S.à.r.l		1.181.860	5,88%	1.181.860																																					
FBIMR (Bpi France)		934.905	4,65%	934.905																																					
Bpi Large Venture		1.304.347	6,49%	1.304.347																																					
Membres du Conseil d'administration et cadres dirigeants:																																									
Bernard Gilly		658.600	3,28%	658.600																																					
Jean-Philippe Combal		313.800	1,56%	313.800																																					
Thomas Gidoin		160.000	0,80%	160.000																																					
Didier Pruneau		188.000	0,94%	188.000																																					
Nitza Thomasson		188.000	0,94%	188.000																																					
Peter Goodfellow		40.000	0,20%	40.000																																					
Michael Wyzga		40.000	0,20%	40.000																																					
Actionnariat salarié		714.698	3,56%	714.698																																					
Autres actionnaires (total)		4.217.739	21,00%	4.869.912																																					
TOTAL		20.088.484	100,00%	20.740.657																																					
(1) Le nombre d'actions figurant dans le tableau inclut les 2.131.536 actions susceptibles d'être émises par la Société sur exercice des instruments dilutifs restant en circulation.																																									
(2) Sur la base du service intégral des engagements de souscription reçus et figurant en section E.3																																									
B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont issues des comptes individuels de GenSight Biologics pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et 2015 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (les « Comptes Annuels »).</p> <p>Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières sélectionnées de GenSight Biologics pour les périodes clôturées aux dates indiquées ci-dessous.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Au 31 décembre</th> </tr> <tr> <th></th> <th>2014 €</th> <th>2015 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compte de résultat:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produits d'exploitation</td> <td>1.102.693</td> <td>3.559.998</td> </tr> <tr> <td>Charges d'exploitation:</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Recherche et développement</td> <td>6.197.031</td> <td>10.722.104</td> </tr> <tr> <td> Frais généraux</td> <td>1.648.832</td> <td>6.499.188</td> </tr> <tr> <td> Total des charges d'exploitation</td> <td>7.845.863</td> <td>17.221.292</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel.....</td> <td>(6.743.170)</td> <td>(13.661.294)</td> </tr> <tr> <td>Résultat financier</td> <td>72.028</td> <td>7.674</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>(6.671.142)</td> <td>(13.653.620)</td> </tr> <tr> <td>Résultat de base par action⁽¹⁾</td> <td>(0,76)</td> <td>(1,21)</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action..</td> <td>8.754.689</td> <td>11.239.666</td> </tr> </tbody> </table> <p>(i) ⁽¹⁾ Se reporter à la Note 21 des états financiers au 31 décembre 2015 pour plus d'informations sur le calcul du résultat de base par action.</p>		Au 31 décembre			2014 €	2015 €	Compte de résultat:			Produits d'exploitation	1.102.693	3.559.998	Charges d'exploitation:			Recherche et développement	6.197.031	10.722.104	Frais généraux	1.648.832	6.499.188	Total des charges d'exploitation	7.845.863	17.221.292	Résultat opérationnel.....	(6.743.170)	(13.661.294)	Résultat financier	72.028	7.674	Résultat net	(6.671.142)	(13.653.620)	Résultat de base par action ⁽¹⁾	(0,76)	(1,21)	Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action..	8.754.689	11.239.666
	Au 31 décembre																																								
	2014 €	2015 €																																							
Compte de résultat:																																									
Produits d'exploitation	1.102.693	3.559.998																																							
Charges d'exploitation:																																									
Recherche et développement	6.197.031	10.722.104																																							
Frais généraux	1.648.832	6.499.188																																							
Total des charges d'exploitation	7.845.863	17.221.292																																							
Résultat opérationnel.....	(6.743.170)	(13.661.294)																																							
Résultat financier	72.028	7.674																																							
Résultat net	(6.671.142)	(13.653.620)																																							
Résultat de base par action ⁽¹⁾	(0,76)	(1,21)																																							
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action..	8.754.689	11.239.666																																							

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

		<table> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Au 31 décembre</th> </tr> <tr> <th></th><th style="text-align: center;">2014</th><th style="text-align: center;">2015</th></tr> <tr> <th></th><th style="text-align: center;">€</th><th style="text-align: center;">€</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bilan:</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie</td><td style="text-align: right;">10.669.471</td><td style="text-align: right;">30.059.909</td></tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td><td style="text-align: right;">1.402.151</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr> <td>Total de l'actif</td><td style="text-align: right;">14.816.505</td><td style="text-align: right;">36.310.275</td></tr> <tr> <td>Total des capitaux propres</td><td style="text-align: right;">10.579.019</td><td style="text-align: right;">29.326.426</td></tr> <tr> <td>Total des passifs non courants</td><td style="text-align: right;">672.819</td><td style="text-align: right;">690.399</td></tr> <tr> <td>Total des passifs courants</td><td style="text-align: right;">3.564.666</td><td style="text-align: right;">6.293.450</td></tr> <tr> <td>Total du passif</td><td style="text-align: right;">4.237.485</td><td style="text-align: right;">6.983.849</td></tr> <tr> <td>Total du passif et des capitaux propres</td><td style="text-align: right;"><u>14.816.505</u></td><td style="text-align: right;"><u>36.310.275</u></td></tr> <tr> <td> Etat des flux de trésorerie:</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</td><td style="text-align: right;">(5.516.392)</td><td style="text-align: right;">(12.094.554)</td></tr> <tr> <td>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</td><td style="text-align: right;">(1.591.331)</td><td style="text-align: right;">617.449</td></tr> <tr> <td>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</td><td style="text-align: right;">683.805</td><td style="text-align: right;">30.867.543</td></tr> <tr> <td>(Diminution) / Augmentation de la trésorerie</td><td style="text-align: right;">(6.423.918)</td><td style="text-align: right;">19.390.438</td></tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture</td><td style="text-align: right;">17.093.389</td><td style="text-align: right;">10.669.471</td></tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</td><td style="text-align: right;">10.669.471</td><td style="text-align: right;">30.059.909</td></tr> </tbody> </table>	Au 31 décembre				2014	2015		€	€	Bilan:			Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.669.471	30.059.909	Valeurs mobilières de placement	1.402.151	—	Total de l'actif	14.816.505	36.310.275	Total des capitaux propres	10.579.019	29.326.426	Total des passifs non courants	672.819	690.399	Total des passifs courants	3.564.666	6.293.450	Total du passif	4.237.485	6.983.849	Total du passif et des capitaux propres	<u>14.816.505</u>	<u>36.310.275</u>	 Etat des flux de trésorerie:			Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(5.516.392)	(12.094.554)	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(1.591.331)	617.449	Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	683.805	30.867.543	(Diminution) / Augmentation de la trésorerie	(6.423.918)	19.390.438	Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	17.093.389	10.669.471	Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	10.669.471	30.059.909
Au 31 décembre																																																											
	2014	2015																																																									
	€	€																																																									
Bilan:																																																											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.669.471	30.059.909																																																									
Valeurs mobilières de placement	1.402.151	—																																																									
Total de l'actif	14.816.505	36.310.275																																																									
Total des capitaux propres	10.579.019	29.326.426																																																									
Total des passifs non courants	672.819	690.399																																																									
Total des passifs courants	3.564.666	6.293.450																																																									
Total du passif	4.237.485	6.983.849																																																									
Total du passif et des capitaux propres	<u>14.816.505</u>	<u>36.310.275</u>																																																									
 Etat des flux de trésorerie:																																																											
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(5.516.392)	(12.094.554)																																																									
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(1.591.331)	617.449																																																									
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	683.805	30.867.543																																																									
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie	(6.423.918)	19.390.438																																																									
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	17.093.389	10.669.471																																																									
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	10.669.471	30.059.909																																																									
B.8	Informations financières <i>pro forma</i> clés sélectionnées	Sans objet : la Société n'établit pas d'information financière <i>pro forma</i> .																																																									
B.9	Prévisions ou estimations de bénéfice	Sans objet : la Société ne publie pas de prévision ou d'estimation du bénéfice.																																																									
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet : il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus. Le rapport d'audit du Commissaire aux Comptes, Deloitte & Associés, sur les comptes individuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la Note 2.2 « <i>Going concern</i> » de l'annexe qui présente la situation financière de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que les actions envisagées par le management en lien avec le principe de continuité d'exploitation. »																																																									
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant l'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles pour les 12 prochains mois à compter de la date de visa sur le Prospectus.																																																									

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou émises et admises aux négociations	<p>Détail des actions admises à la négociation :</p> <p>Les actions dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) est demandée seront les suivantes :</p> <p>(ii) l'intégralité des 13.609.122 actions existantes composant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de 0,025 euro chacune, (les « Actions Existantes ») ; et</p> <p>(iii) sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, les actions nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public d'un montant d'environ 40 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant, à titre indicatif, à un maximum de 5.128.205 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles »), et pouvant être augmenté à environ 46 millions d'euros, prime d'émission incluse, correspondant à titre indicatif à un nombre maximum de 5.897.435 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (tels que ces termes sont définis en E.3 du présent résumé) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec l'ensemble des Actions Existantes et des Actions Nouvelles, les « Actions Gensight »).</p> <p>Les Actions GenSight sont toutes de même catégorie et ont la même valeur nominale. L'offre des Actions GenSight est définie comme l'"Offre".</p> <p>Date de jouissance : Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires (ensemble, les « Actions Offertes ») seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles donneront droit à tout dividende distribué par la Société à compter de leur date d'émission.</p> <p>Libellé pour les actions : « GenSight Biologics »</p> <p>Code ISIN : FR0013183985</p> <p>Mnémonique : SIGHT</p> <p>Compartiment : Compartiment C</p> <p>Classification ICB : 4573 Biotechnology</p>
C.2	Devise	Euro
C.3	Nombre d'actions émises/Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, la Société émettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5.128.205 Actions Nouvelles au maximum (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) ; et - 769.230 Actions Nouvelles Supplémentaires au maximum, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre). <p>Une fois émises, les Actions Offertes seront intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>La valeur nominale par action est de 0,025 euro.</p>

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Existantes et aux Actions Offertes, à compter de leur admission et de leur première cotation sur Euronext Paris dans le cadre de l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droit à dividende ; • droit de vote ; • droit préférentiel de souscription aux titres de même catégorie ; et • droit de participation à tout boni de liquidation. <p>Les statuts de la Société, ainsi modifiés entreront vigueur à compter de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris. Par dérogation expresse à l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de Commerce, les statuts de la Société ainsi modifiés n'attribuent pas de droit de vote double aux actions de la Société.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	<p>Sans objet : aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p>
C.6	Demande d'admission à la négociation	<p>L'admission des Actions GenSight est demandée sur le Compartiment C d'Euronext Paris.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, les conditions de négociation des Actions GenSight seront fixées dans un avis d'Euronext Paris diffusé le 12 juillet 2016.</p> <p>Selon le calendrier indicatif, le début des négociations sur Euronext Paris (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce), devrait avoir lieu le 13 juillet 2016.</p> <p>A compter du 13 juillet 2016 et jusqu'à la date de Règlement-Livraison de l'Offre (inclus) prévue le 14 juillet 2016 (selon le calendrier indicatif), les Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « SIGHT – Promesses » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire relatif à l'émission des Actions Nouvelles.</p> <p>A compter du 15 juillet 2016, les Actions GenSight seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « SIGHT ».</p> <p>A la date du présent Prospectus, aucune autre demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé n'a été formulée, ni n'est prévue par la Société.</p> <p>Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie (tel que ce terme est défini ci-dessous) ne serait pas signé, l'Offre sera annulée rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait résilié conformément à ses termes, l'Offre sera annulée rétroactivement, le certificat du dépositaire des fonds ne sera pas émis à la date de Règlement-Livraison de l'Offre et toutes les opérations portant sur les Actions GenSight intervenues depuis l'admission aux négociations seront annulées rétroactivement, chaque investisseur individuel faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les Actionnaires de la Société peuvent lors de l'assemblée générale annuelle, et sur recommandation du Conseil d'Administration de la Société, décider la distribution de dividendes.</p> <p>La politique de distribution de dividendes de la Société prendra en compte les</p>

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

		<p>résultats de la Société, sa situation financière, sa stratégie de croissance, ses besoins en liquidité, la mise en œuvre de ses objectifs, et tout autre facteur considéré comme pertinent par le Conseil d'Administration de la Société.</p> <p>La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution, ceci incluant les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2015. La Société n'a pas prévu d'initier une politique de versement de dividendes réguliers compte tenu de son stade de développement.</p>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à la Société ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risques propres à la Société et à son secteur d'activité figurent à la Section 4 du document de base de la Société.</p> <p>Parmi ces principaux facteurs de risques, figurent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun médicament de thérapie génique n'a été autorisé aux Etats-Unis et un seul l'a été dans l'Union Européenne et il est donc difficile de prévoir les délais et coûts de développement ainsi que d'approbation réglementaire pour les candidats-médicaments de la Société ; • La Société n'a jamais généré de revenu de la vente de ses produits et a enregistré des pertes opérationnelles depuis sa création. La Société s'attend à générer des pertes opérationnelles dans un futur proche et pourrait ne jamais atteindre ou maintenir un niveau de rentabilité ; • Même en cas de succès de l'Offre, la Société pourrait avoir besoin de lever de fonds additionnels dans le futur et pourrait ne pas y parvenir à des conditions acceptables, voire ne pas y parvenir du tout ; • La Société n'a pas achevé l'évaluation de son principal candidat-médicament, GS010, par des essais cliniques et son deuxième principal candidat-médicament, GS030, est en cours d'évaluation dans le cadre d'études précliniques ; • Les candidats-médicaments de la Société et le procédé pour administrer les candidats-médicaments par l'utilisation de vecteurs AAV peuvent entraîner des effets secondaires indésirables ou présenter d'autres caractéristiques qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, limiter leur potentiel commercial ou entraîner des conséquences négatives importantes suite à toute potentielle autorisation de commercialisation ; • La Société doit faire face à une concurrence importante dans un environnement d'évolution technologique accélérée et ses concurrents peuvent obtenir des approbations réglementaires avant la Société ou développer des traitements plus avancés et efficaces que ceux de la Société ; • La Société s'appuie sur des tiers pour conduire, superviser et contrôler ses études cliniques. Si ces tiers ne respectent pas les délais fixés par la Société ou ne mènent pas les études comme il est requis, ses programmes de développement clinique peuvent être retardés ou infructueux et la Société peut être dans l'impossibilité d'obtenir les approbations réglementaires et de commercialisation pour ses candidats-médicaments ou ne pas les obtenir dans les délais prévus ;
-----	----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

		<ul style="list-style-type: none"> Le succès commercial des candidats-médicaments de la Société dépend de leur degré d'acceptation sur le marché par les médecins, patients, tiers-payeurs et autres acteurs de la communauté médicale ; La Société peut décider à l'avenir de s'engager dans des collaborations avec des tiers pour le développement et la commercialisation de ses candidats-médicaments. Si la Société ne peut pas conclure ces collaborations à des conditions acceptables, ou si ces collaborations ne réussissent pas, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité ; La Société peut ne pas être en mesure de développer une force de vente suffisante pour commercialiser ses produits; Les efforts de la Société pour identifier ou découvrir de nouveaux candidats-médicaments peuvent ne pas aboutir et la Société peut échouer à capitaliser sur des programmes ou des candidats-médicaments qui représenteraient une plus grande opportunité commerciale ou pour lesquels il existe plus de chances de succès ; Le succès futur de la Société dépend de sa capacité à retenir les employés, consultants et conseils clés et à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié, et les membres de l'équipe de direction peuvent être affectés par des conflits d'intérêt s'ils font partie des équipes de gestion ou de direction de ses concurrents ; La Société ne détient aucun brevet déposé et ses droits de développer et commercialiser ses candidats-médicaments sont limités par les conditions des licences de propriété intellectuelle concédées par des tiers.
D.3	Principaux risques propres à l'Offre et aux actions de la Société	<p>Les principaux facteurs de risques liés à l'Offre ou aux actions de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un marché actif pourrait ne pas se développer pour les actions de la Société, ce qui pourrait significativement affecter la liquidité et le prix de marché des actions de la Société ; Le prix de marché des actions de la Société pourrait être volatile; l'insuffisance des souscriptions, représentant moins de 33,6 millions d'euros pourrait entraîner l'annulation de l'Offre; Le Contrat de Garantie portant sur l'Offre pourrait ne pas être signé, ce qui entraînerait une annulation rétroactive de l'Offre ; Le Contrat de Garantie portant sur l'Offre pourrait être résilié jusqu'à (et y compris) la date de Règlement-Livraison de l'Offre , ce qui entraînerait une annulation rétroactive de l'Offre, ainsi que de toutes les négociations des actions de la Société intervenues depuis la date des premières négociations, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation ; La cession par la Société ou les Actionnaires d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue des périodes de conservation applicables ou la possibilité d'une telle cession pourraient avoir un effet défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ; Les investisseurs pourraient ne pas percevoir de dividende comme cela est indiqué dans la politique de la Société en matière de dividende ; Les actions de la Société pourraient entrer dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières française et

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

		pourraient être soumises à la taxe sur les transactions financières européenne.
--	--	---------------------------------------------------------------------------------

Section E – Offre

E.1	Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 40 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 46 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tels que ces termes sont définis en E.3 du présent résumé).</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 33,6 millions d'euros, en cas de réduction du montant de l'émission.</p> <p>En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être inférieure à un montant de 33,6 millions d'euros. Dans cette hypothèse, l'Offre serait annulée et les ordres seraient caducs.</p> <p>Produit net estimé de l'Offre</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 37 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 43 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 31 millions d'euros, en cas de réduction du montant à un montant de 33,6 millions d'euros.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 3,0 millions d'euros, en l'absence d'exercice de l'Option de Surallocation et à environ 3,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.</p>
E.2a	Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>L'Offre a pour objectif de fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses activités et poursuivre le développement de ses plateformes technologiques et candidats médicaments. Ainsi, le produit net estimé de l'Offre serait utilisé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A hauteur de 70% du produit net de l'Offre pour poursuivre le développement clinique de GS010 dans le traitement de la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber jusqu'au dépôt du dossier réglementaire de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché en Europe et aux Etats-Unis ; et • A hauteur de 30% du produit net de l'Offre pour initier son développement clinique de GS030 au travers d'une étude de Phase I/II dans le traitement de la rétinopathie pigmentaire. <p>La réduction de la taille de l'Offre à hauteur du montant des souscriptions reçues dans la limite de 33,6 millions d'euros serait sans impact significatif sur l'affectation des fonds.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p>Nature des titres offerts dans le cadre de l'Offre</p> <p>Toutes les Actions Gensight sont des actions ordinaires (issues de la conversion des Actions A, des Actions A', des Actions B et des Actions B' en actions ordinaires à la date d'admission à la cotation des Actions de la Société sur Euronext Paris) d'une valeur nominale de 0,025 euro chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie. Les</p>

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

	<p>Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires faisant l'objet de l'Offre seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p><i>Structure de l'Offre</i></p> <p>Préalablement à la première admission des Actions de la Société sur Euronext Paris, il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l' « Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un placement global (le « Placement Global ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant : <ul style="list-style-type: none"> - un placement privé en France; et - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A (« Règle 144A ») du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S (« Régulation S ») du Securities Act ; et • une offre au public en France sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques (l' « Offre à Prix Ouvert »). <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Nouvelles. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert est de moins de 10% du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, les Actions Nouvelles restantes non-allouées à l'OPO seront offertes dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fraction d'ordre A1 : de 10 à 200 actions ; et • fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 actions. <p>Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.</p> <p><i>Option de Surallocation</i></p> <p>La Société consentira à Oddo et Cie, Coordinateur Global (tel que défini ci-dessous) au nom et pour le compte des Etablissements Garants, une option de surallocation portant sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 769.230 Actions Nouvelles Supplémentaires (l' « Option de Surallocation ») au prix de l'Offre (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre).</p> <p>Cette Option de Surallocation pourra être exercée par Oddo et Cie, Coordinateur Global (tel que défini ci-dessous), au nom et pour le compte des Etablissements Garants, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, au plus tard le 11 août 2016 inclus (selon le calendrier indicatif), uniquement afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, le cas échéant.</p> <p>En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

	<p>Fourchette indicative de prix de l'offre et méthodes de fixation du Prix de l'Offre</p> <p><i>Fourchette indicative de prix de l'offre</i></p> <p>Le prix des Actions Offertes (le « Prix de l'Offre ») sera le même dans l'Offre à Prix Ouvert et dans le Placement Global et pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 7,80 euros et 9,20 euros par action. Cette fourchette indicative du Prix de l'offre a été arrêtée par le Conseil d'Administration de la Société du 3 juillet 2016.</p> <p>La fourchette est seulement indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre. La fourchette indicative du Prix de l'Offre pourra être modifiée à tout moment jusqu'au jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre à Prix Ouvert sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette indicative du Prix de l'Offre sans restriction, ou à défaut la fourchette indicative du Prix de l'Offre pourra être abaissée sans restriction, en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.</p> <p><i>Méthode de fixation du prix de l'offre</i></p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 12 juillet 2016 selon le calendrier indicatif de l'Offre. Cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre à cette date, à des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert ou du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'Offre à Prix Ouvert ou du Placement Global.</p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé en tenant compte du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, et les demandes émises par les investisseurs selon la technique dit de la « construction du livre d'ordres », telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><i>Garantie</i></p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie et de placement conclu entre la Société, Oddo et Cie, en qualité de coordinateur global (le « Coordinateur Global »), et Oddo et Cie et Gilbert Dupont en qualité de teneurs de livre associés (les « Teneurs de Livre Associés ») et, ensemble avec le Coordinateur Global, les « Établissements Garants ») portant sur les Actions Offertes (le « Contrat de Garantie »). Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p> <p>Le Contrat de Garantie sera signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, selon le calendrier indicatif, le 12 juillet 2016.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié par les Établissements Garants dans certaines circonstances à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de Règlement-Livraison de l'Offre prévue, selon le calendrier indicatif, le</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

	<p>14 juillet 2016. Les circonstances pouvant conduire à la résiliation du Contrat de Garantie incluent, entre autres, en cas d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties ou de l'un des engagements de la Société, dans l'hypothèse où l'une des conditions suspensives usuelles ne serait pas réalisée et en cas de survenance de certains évènements spécifiques de marché rendant l'Offre de l'avis des Etablissements Garants, impraticable ou déconseillée.</p> <p><i>Calendrier indicatif</i></p> <p>4 juillet 2016 Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>5 juillet 2016 Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus.</p> <p>Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert.</p> <p>Ouverture de l'Offre.</p> <p>11 juillet 2016 Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</p> <p>12 juillet 2016 Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</p> <p>Fixation du Prix de l'Offre</p> <p>Signature du Contrat de Garantie</p> <p>Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre</p> <p>Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre.</p> <p>Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris</p> <p>Début de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>13 juillet 2016 Début des négociations des Actions Nouvelles sur Euronext Paris sous forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée « SIGHT - Promesses » jusqu'à la date de Règlement-Livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global)</p> <p>14 juillet 2016 Règlement-Livraison de l'Offre</p> <p>15 juillet 2016 Début des négociations des actions de Gensight sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « SIGHT »</p> <p>Règlement-Livraison des transactions sur les actions conclues le 13 juillet 2016</p> <p>11 août 2016..... Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</p> <p>Fin de la période de stabilisation</p> <p><i>Modalités de souscription</i></p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

	<p>Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 11 juillet 2016 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Teneurs de Livre Associés au plus tard le 12 juillet 2016 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p><i>Coordinateur global</i></p> <p>Oddo et Cie</p> <p><i>Teneurs de Livre Associés</i></p> <p>Gilbert Dupont Oddo et Cie</p> <p><i>Engagements de souscription reçus</i></p> <p><i>Engagements fermes de souscription</i></p> <p>Novartis Pharma AG, Abingworth Bioventures VI LP, Versant Ventures, Vitavest S.à.r.l. et Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares (les « Actionnaires Financiers ») se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant global de 17,3 millions d'euros, soit 43,3% du montant brut de l'Offre (hors exercice de l'Option de Surallocation).</p> <p>Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient néanmoins être réduits en fonction de la demande d'investisseurs tiers dans l'Offre, dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre d'Actions Nouvelles).</p> <p><i>Engagement de souscription de Bpifrance Participations</i></p> <p>Bpifrance Participations s'est engagé à placer un ordre de souscription pour un montant de 12 millions euros, soit environ 30% du montant brut de l'Offre (hors exercice de l'Option de Surallocation), étant précisé que cet ordre n'est valable notamment qu'à la condition que le Prix de l'Offre soit fixé dans la fourchette mentionnée au paragraphe 5.3.1.2 de la présente note d'opération. Cet ordre a vocation à être servi en priorité et intégralement, étant précisé qu'il pourrait être néanmoins réduit dans le respect des principes d'allocation usuels dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre d'Actions Nouvelles étant précisé que, dans cette hypothèse, Bpifrance Participations ne pourra pas être réduit en deçà de 5 % du capital de la Société sur une base totalement diluée. Par ailleurs, l'ordre sera également réduit à due proportion dans le cas où il conduirait Bpifrance Participations à souscrire plus du tiers des Actions Nouvelles.</p> <p><i>Stabilisation</i></p> <p>Aux termes du Contrat de Garantie, Oddo et Cie, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des Actions Gensight et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché des Actions Gensight sur Euronext Paris plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence.</p> <p>De telles interventions pourront être réalisées par Oddo et Cie à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

		<p>du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 11 août 2016 (inclus).</p> <p><i>Offres concurrentes d'actions de la Société</i></p> <p>Sans objet.</p>
E.4	Intérêts pouvant influer sensiblement sur l'Offre	<p>Les Établissements Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage	<p><i>Engagement d'abstention de la Société</i></p> <p>Pendant une période expirant 360 jours calendaires suivant la date de Règlement-Livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><i>Engagement de conservation des principaux actionnaires</i></p> <p><i>Engagement pris à l'égard des Chefs de File et Teneurs de Livre</i></p> <p>Pendant une période expirant 540 jours calendaires suivant la date de Règlement-Livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><i>Engagement pris par Novartis Pharma AG, Abingworth Bioventures VI L.P., Versant Venture Capital IV, L.P., Versant Side Fund IV, L.P., Vitavest S.à.r.l., Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares et Bpifrance Participations dans le cadre du memorandum of understanding conclu avec Bpifrance Participations</i></p> <p>Pendant une période de 6 mois suivant la date de Règlement-Livraison de l'Offre, (i) 100% de leurs actions et autres titres donnant accès au capital de la Société, (ii) 66,66% de leurs actions et autres titres donnant accès au capital de la Société pour la période de 6 mois qui suit la période précédente, et (iii) 33,33% de leurs actions et autres titres donnant accès au capital de la Société pour la période de 6 mois qui suit la période précédente, sous réserve des exceptions décrites en Section 7.3, ("Lock up Agreements") de la présente note d'opération.</p> <p><i>Engagement de conservation des dirigeants et salariés</i></p> <p><i>Engagement pris à l'égard des Chefs de File et Teneurs de Livre</i></p> <p>Pour les dirigeants et mandataires sociaux, pendant une période expirant 720 jours calendaires suivant la date de Règlement-Livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Pour les actionnaires salariés, pendant une période expirant 360 jours calendaires suivant la date de Règlement-Livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><i>Engagement pris par José Sahel et Bernard Gilly dans le cadre du memorandum of understanding conclu avec Bpifrance Participations</i></p> <p>Pendant la période de 12 mois suivant la date de Règlement-Livraison de l'Offre, (i) 100% de leurs actions et autres titres donnant accès au capital de la Société, (ii) 66,66% de leurs actions et autres titres donnant accès au capital de la Société pour la période de 6 mois qui suit la période précédente, et (iii) 33,33% de leurs actions et autres titres donnant accès au capital de la Société pour la période de 6 mois qui suit la période précédente, sous réserve des</p>

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

		<p>exceptions décrites en Section 7.3 (“Lock up Agreements”) de la présente note d’opération.</p> <p>Les engagements de conservation portent également sur les actions émises sur exercice des instruments dilutifs (bons de souscription d’actions et bons de souscription de parts de créateurs d’entreprise).</p>																				
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l’Offre	<p><i>Impact de l’Offre sur les capitaux propres de la Société (sur une base non diluée)</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en euros par action)</th><th>Capitaux propres⁽¹⁾ par action ordinaire au 31 décembre 2015</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td><td>2,15 euros</td></tr> <tr> <td>Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et hors exercice de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)</td><td>3,54 euros</td></tr> <tr> <td>Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et exercice intégral de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)</td><td>3,69 euros</td></tr> <tr> <td>Dans l’hypothèse d’une Offre limitée à un montant de 33,6 millions d’euros.</td><td>3,36 euros</td></tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ Etablis conformément aux normes IFRS telles qu’adoptées par l’Union européenne.</p> <p><i>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l’Offre (sur une base non diluée)</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en %)</th><th>Participation de l'actionnaire</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td><td>1,00 %</td></tr> <tr> <td>Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et hors exercice de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)</td><td>0,73 %</td></tr> <tr> <td>Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et exercice intégral de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)</td><td>0,70 %</td></tr> <tr> <td>Dans l’hypothèse d’une Offre limitée à un montant de 33,6 millions d’euros.</td><td>0,76 %</td></tr> </tbody> </table>	(en euros par action)	Capitaux propres ⁽¹⁾ par action ordinaire au 31 décembre 2015	Avant émission des Actions Nouvelles	2,15 euros	Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et hors exercice de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	3,54 euros	Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et exercice intégral de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	3,69 euros	Dans l’hypothèse d’une Offre limitée à un montant de 33,6 millions d’euros.	3,36 euros	(en %)	Participation de l'actionnaire	Avant émission des Actions Nouvelles	1,00 %	Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et hors exercice de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	0,73 %	Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et exercice intégral de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	0,70 %	Dans l’hypothèse d’une Offre limitée à un montant de 33,6 millions d’euros.	0,76 %
(en euros par action)	Capitaux propres ⁽¹⁾ par action ordinaire au 31 décembre 2015																					
Avant émission des Actions Nouvelles	2,15 euros																					
Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et hors exercice de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	3,54 euros																					
Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et exercice intégral de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	3,69 euros																					
Dans l’hypothèse d’une Offre limitée à un montant de 33,6 millions d’euros.	3,36 euros																					
(en %)	Participation de l'actionnaire																					
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00 %																					
Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et hors exercice de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	0,73 %																					
Après émission du nombre maximum d’Actions Nouvelles et exercice intégral de l’Option de Surallocation (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l’Offre)	0,70 %																					
Dans l’hypothèse d’une Offre limitée à un montant de 33,6 millions d’euros.	0,76 %																					
E.7	Dépenses facturées à l’investisseur par la Société	Sans objet : aucune dépense ne sera mise à la charge de l’investisseur.																				

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**